

Secondaire – Supérieur : les choix d'études dans leur contexte

Nadia Nakhili¹

Quels sont les déterminants des choix d'études à l'entrée dans l'enseignement supérieur ?
Alors qu'en dépit de la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, les différences des parcours scolaires selon les milieux sociaux perdurent, la question se pose. Dans un système éducatif qui promeut l'égalité des chances, la question se pose également dans ces termes : les choix en matière d'éducation sont-ils le résultat des seules possibilités et des « préférences » des individus, indépendamment de l'organisation du système éducatif et du contexte décisionnel qu'il peut créer?

Les choix d'études au cœur des inégalités de trajectoires

Depuis 1960, l'explosion des effectifs étudiants est incontestable puisque toutes filières confondues ils ont été multipliés par 7. Mais, malgré cette démocratisation de l'accès aux baccalauréats et à l'enseignement supérieur, l'accès aux différents types de formations d'enseignement supérieur reste très typé socialement. A titre d'exemple, si les enfants de cadres représentent selon les données du Ministère de l'Education Nationale¹, 15% des entrants en sixième, ils représentent 55% des inscrits en première années de classes préparatoires et inversement, les enfants d'ouvriers sont 38% des entrants au collège et ne représenteront que 9% des entrants en CPGE.

Parallèlement, l'adéquation entre les séries de baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur est un fait avéré : les facteurs les plus déterminants de l'orientation post-baccalauréat sont d'abord le type de baccalauréat obtenu, puis les résultats à celui-ci.

Ces deux constats ne sont pas contradictoires car l'accès typé socialement à l'enseignement révèle aussi des « inégalités des possibles ». En effet, les filières de baccalauréat et la réussite aux baccalauréats sont déjà typés socialement en amont de l'orientation vers l'enseignement supérieur pour 2 raisons. D'abord le niveau de réussite scolaire dès le primaire puis dans tout l'enseignement secondaire diffère selon les milieux sociaux. Ensuite, les orientations en amont de la terminale ont également été marquées socialement. De telle sorte qu'à possibilités équivalentes les élèves des différents milieux sociaux ne s'orientent pas dans les mêmes filières d'études. En effet, des différences sont constatées, pour tous les paliers d'orientation, à profils scolaires comparables, c'est-à-dire à « égalité des possibles ».

Les lycéens des différentes filières se retrouvent donc, à la suite d'une série de « choix » et d'orientation en amont, dans des positions plus ou moins favorables à l'entrée dans l'enseignement supérieur. En conséquence, la demande d'éducation à l'entrée dans l'enseignement supérieur sera d'ores et déjà limitée par les « caractéristiques scolaires » et l'éventail des possibles qu'elles permettent.

¹ Docteur en sciences de l'éducation. Chargée d'études au BETA-Céreq (Bureau d'Economie Théorique et Appliquée, UMR 7522, Université Louis Pasteur, Centre Associé en Région du Céreq) et chercheur associée à l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Education, sociologie et économie de l'éducation, UMR 5225, Université de Bourgogne).

Que se passe-t-il au niveau de l'entrée dans l'enseignement supérieur ? Des « *inégalités d'orientation* » s'ajoutent-elles, comme aux paliers d'orientation antérieurs, aux « *inégalités des possibles* » ?

Le palier d'orientation, post-baccalauréat constitue un palier spécifique reposant sur une sélection a posteriori, basée sur la demande des élèves et de leur famille. C'est en effet le seul palier où l'orientation ne se fait pas après des propositions de la part des enseignants ou des commissions d'orientation ; les choix d'études et la question de leurs déterminants en est donc d'autant plus importante. Dans des travaux récents (Nakhili 2005², 2007³) nous décrivons, les facteurs déterminants les aspirations scolaires (nombre d'années d'études visé et type de cursus envisagé) à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Le poids respectif des facteurs scolaires, des facteurs sociaux et des facteurs liés à l'environnement scolaire y sont estimés successivement. En effet, il faut d'abord savoir quel est le degré d'adéquation entre les facteurs de réussite scolaire des élèves et leurs choix d'orientation, pour aborder ensuite l'impact respectif des facteurs extra-scolaires. En d'autres termes, la première question qui se pose est la suivante : dans ce contexte de libre choix, la demande est-elle plus en adéquation avec les possibilités de chacun qu'aux autres paliers d'orientation ?

Les choix des lycéens de terminale : une affaire de résultats ?

A partir des données du panel 1995 de la DEPP⁴, sur lesquels s'appuient ces travaux, il ressort que les élèves de terminale font d'abord leurs choix d'études en fonction de leurs résultats et de leur baccalauréat. C'est la perception de leur valeur scolaire et le bac dans lequel ils se trouvent qui amènent les élèves à envisager des études plus ou moins longues ou sélectives. Ainsi un élève aura d'autant plus de chances d'envisager des études longues ou sélectives qu'il a de bons résultats scolaires et s'il est en terminale général ou a fortiori en terminale S. Les « possibles » et les finalités des séries de baccalauréats semblent donc relativement bien intériorisées par les élèves. Les résultats scolaires constituent donc le premier facteur de la demande des lycéens.

Des choix différents selon les caractéristiques individuelles des élèves

Cependant, les facteurs scolaires expliquent qu'une partie des aspirations scolaires à ce palier. Les choix d'études, de même que la perception des « possibles » varient en fonction des caractéristiques individuelles des élèves telles que le sexe, l'origine sociale ou culturelle.

A titre d'exemple, les filles, à caractéristiques scolaires identiques à celles des garçons, ont deux fois moins de chance qu'eux d'envisager une classe préparatoire aux grandes écoles par exemple. Mais elles envisagent des études aussi longues que les garçons mais plutôt dans des filières générales et à l'université.

De même, à ce palier d'orientation les différences d'aspirations selon l'origine sociale persistent ; notamment sur la durée envisagée des études supérieures. Les élèves d'origine sociale favorisée visent en moyenne un niveau d'études supérieures plus élevé que les autres. Les élèves de milieu social défavorisé sont ceux qui envisagent le moins d'aller au-delà du niveau Bac+5 et ce sont également ceux qui envisagent le plus de sortir du système éducatif au niveau Bac+2. De même, à caractéristiques scolaires équivalentes ils ont également moins de chances de se projeter dans une filière d'élite.

C'est ce qui explique, en partie, le caractère typé des cursus supérieurs. En effet, si d'après les chiffres du ministère de l'éducation nationale⁵, les enfants de cadres ont 2.8 fois plus de chances d'accéder en CPGE, à résultats scolaires comparables, que les enfants de milieu populaires c'est d'abord parce qu'ils ont d'autant moins de chances d'en faire la demande (Nakhili, 2007⁶).

Quoiqu'il en soit, si les différences de choix sont le résultat de « préférences » liées aux caractéristiques des élèves telles que le genre et l'origine sociale, on peut les considérer

comme légitimes dans un système qui entend promouvoir l'égalité des chances dans les limites des préférences de chacun. Mais elles le seront d'autant moins dès lors que le contexte de scolarisation, si les conditions de scolarisations ne sont pas les même pour tous, affectent ces préférences. Les dispositifs de discrimination positive à l'entrée des filières les plus prestigieuses, attestent d'un certain disfonctionnement en matière de sélection et d'orientation méritocratique des élites. Puisqu'ils visent des territoires et des contextes de scolarisation précis, on est forcé de se demander si les différences entre établissements n'auraient pas également une influence sur la demande d'éducation, à ce palier de libre choix.

Le poids du contexte de scolarisation : un « micro milieu » social et un « déficit institutionnel »

On sait par ailleurs que les établissements diffèrent fortement selon le public d'élèves qu'ils accueillent. Or, ce facteur, lorsqu'il est pris en considération dans l'analyse des choix d'études s'avère significatif. A caractéristiques scolaires, sociales, âge et sexe comparables, un élève scolarisé dans un lycée de type favorisé aura toujours un degré d'aspirations scolaires plus élevé en termes de durée d'études et de demande d'une filière sélective. Plus précisément, à caractéristiques sociales et scolaires données, les souhaits d'orientation en classe préparatoire sont toujours plus fréquents quand les élèves de terminale sont scolarisés dans un lycée à recrutement social.

Une partie de cette différence tient au fait que les lycées les plus favorisés sont aussi ceux qui ont des sections de classes préparatoires, puisqu'un élève quelque soient ses caractéristiques scolaires et sociales aura toujours plus de chance d'envisager cette formation quand elle existe dans son établissement de terminale. De même la présence d'une classe préparatoire joue de façon négative sur la probabilité d'aller à l'Université.

Au-delà de ce « déficit institutionnel » des établissements défavorisés - puisqu'ils conjuguent à leur recrutement défavorisé l'absence relative de sections de classe préparatoire – la composition sociale de l'établissement reste en soit un facteur jouant significativement sur les aspirations scolaires en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur. D'une manière plus générale, c'est l'ensemble des projets d'études supérieures des jeunes qui apparaissent sensibles à la composition sociale de l'établissement puisqu'à résultats scolaires et à milieu social équivalents, les élèves de terminale générale ou technologique envisagent des études d'autant plus longues que leurs condisciples sont d'origine sociale favorisée.

Au-delà des effets du groupe de pairs ou des effets du micro-milieu, pouvant avoir un impact sur les aspirations, on peut pour comprendre ces effets s'interroger sur la qualité de l'information à l'orientation dans des contextes scolaires et de fait sociaux différents.

¹ Note d'information du MEN – 08.16 « disparité d'accès et parcours en classes préparatoires » - 2008.

² Nakhili N., "Impact du contexte scolaire dans l'élaboration des choix d'études supérieures des élèves de terminale" *Éducation & formations* numéro 72 octobre 2005

³ Nakhili N., *L'environnement scolaire, quels effets sur les aspirations « individuelles » : Le cas de l'entrée dans l'enseignement supérieur*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'éducation, IREDU – CNRS / Université de Bourgogne, 2007.

⁴ Direction de l'Évaluation de la Performance et de la Prospective du Ministère de l'éducation Nationale.

⁵ Note d'information du MEN, n°04-14 - « Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002 » - 2004

⁶ Nakhili N., 2007, *op. cit.*